

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 06/11/2024
Date d'affichage : 20/11/2024

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
Arrivé le :
27 NOV. 2024
Direction
des Collectivités Locales

Objet de la délibération : Délibération approuvant un projet de bail commercial avec La Poste et autorisant le Maire à signer les actes afférents

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le treize novembre

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; MONDOLONI Antoine ; DUFOUR Josée ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; de PERETTI Don Napoléon ; LUCIANI Maria Lisa ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; PEDINIELLI Pierre ; de LANFRANCHI Jean Marc ;

Etaient absents : de LANFRANCHI Emmanuelle ; VALLI François ;

Ont donné pouvoir : SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ;

LUCIANI Maria Lisa a été nommé secrétaire.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune et La Poste sont actuellement liés par un bail datant de 1991 concernant les locaux situés rue A SORBA. Ce bail n'est plus adapté à la situation actuelle, les locaux loués ayant été considérablement modifiés depuis, et le montant du loyer devant être actualisé.

De plus, M. le Maire rappelle que d'importants travaux ont été réalisés par la commune dans les locaux loués et que d'autres restent à réaliser. Ainsi, les discussions avec La Poste Immo ont abouti à un projet de bail commercial tel qu'annexé à la présente délibération.

Le projet respecte les conditions suivantes :

- Bail commercial (article L. 145-1 du code du commerce et suivants) d'une durée de 9 ans ;
- Loyer de 3 363 euros annuel ;

- Respect d'un programme de travaux annexé au bail concernant la mise en accessibilité du bâtiment, la rénovation thermique, la banalisation de places de stationnement pour les employés de la Poste à l'aire de stationnement située sous l'église ;

Ainsi, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de bail commercial et de l'autoriser à signer l'acte tel qu'annexé.

Le Conseil Municipal
Ouï cet exposé
Et après en avoir délibéré

Approuve le projet de bail commercial avec La Poste Immo.

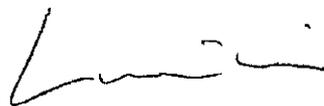
Autorise le Maire à signer le projet de bail tel qu'annexé.

Approuve le programme de travaux à réaliser dans les trois prochaines années.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Maria Lisa LUCIANI

Maria-Lisa LUCIANI



Le Maire
Alexandre de LANFRANCHI



PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
Arrivé le :

27 NOV. 2024

Direction
des Collectivités Locales